Conseil Communautaire

Séance du 23 octobre 2025 au siège de la Communauté de communes 55 rue René Cassin – Saint Just en Chevalet

Liste des délibérations soumises au vote en séance

En application de l'ordonnance N° 2021 -1310 et du décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021

1/Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025: Approuvé

2/ Devenir du Coworking: Approuvé

3/ Atelier partagé / projet LIVET : Approuvé

4/ Vente d'un espace du bâtiment communautaire pour l'installation d'un cabinet de

kinésithérapie: Approuvé

5/ Complémentaire santé : Approuvé

6/ Etude du potentiel photovoltaïque / Choix des bâtiments : Approuvé

7/ Projet « SPL des Deux Fleuves » : Approuvé

8/ SIEL TE / Renouvellement de la convention numérique : Approuvé

9/ Stratégie Forestière / Convention de partenariat : Approuvé

10/ Mesures de compensation ZA / renouvellement du plan de gestion : Approuvé

11/ PCAET / prestation d'accompagnement aux agriculteurs : Approuvé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ " Maison du pays d'Urfé " 42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Le Président,

Charles LABOURE

La secrétaire de séance,

Séverine PRAS